

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHIRAC-BELLEVUE
SÉANCE DU mercredi 15 décembre 2021

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre à 19h00,
En exercice	10	le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente,
Présents	09	sous la présidence de Robert GANTHEIL, Maire.
Votants	10	

Convocation du vendredi 03 décembre 2021

Présents : Stéphane BESSE, Christiane BROCHET, Emilie FOURNIER, Robert GANTHEIL, Jean-Pierre MARIVAL, Jean Marcel MASSET, Claire REVEILLOU-BILLOT, Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE ; Marjorie TELLIER.

Absent excusé : Madame Catherine MOURIACOU donne pouvoir à Monsieur Jean Marcel MASSET

Monsieur Jean Marcel MASSET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2021.
2. Décision modificative N°03 virement de crédit de la section d'investissement ;
3. Annule et remplace de la délibération N°52 création d'un emploi pour le recrutement d'un agent recenseur ;
4. Attribution d'indemnités année 2021 pour l'agent du Trésor Public de Neuvic ;
5. Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel ;
6. Autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% de l'année N-1 ;
7. Règlement intérieur du futur lotissement du Puy Chaud II (envoi par mail);
8. Décorations de Noël 2022 ;
9. Régulateur de pression à la maison communale du Puy Chaud ;
10. Convention de déneigement ;
11. Bilan du patrimoine immobilier ;
12. Colis des Aînés ;
13. Programme voirie 2022 ;
14. Informations et questions diverses.

Monsieur Robert GANTHEIL, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00. Il constate que le quorum est atteint et que la séance peut donc se tenir.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le compte-rendu du 25 octobre 2021

Approuvé à l'unanimité

2) Décision modificative N°3 virement de crédit de la section d'investissement

INTITULE DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		250,00		1 250,00
Dépenses imprévues	020	250,00		
Dépôts et cautionnements reçus			165	1 250,00
OP : SALLE POLYVALENTE		1 000,00		
Bâtiments publics	2131 66	1 000,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		1 250,00		1 250,00

10 Pour

3) Annule et remplace de la délibération N°52 création d'un emploi pour le recrutement d'un agent recenseur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a une modification sur les dates de recrutement de l'agent recenseur (dates modifiées : du 06 janvier 2022 au 28 février 2022) et demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à une annulation et remplace de la délibération N°52 du 25 octobre 2021.

Le Conseil Municipal décide :

- D'annuler et de remplacer la délibération N°52 du 25 octobre 2021, les nouvelles dates sont du :

06 janvier 2022 au 28 février 2022.

10 Pour

4) Attribution de l'indemnité année 2021 pour l'agent du Trésor Public de Neuvic

Monsieur le Maire, sur proposition de Madame HEUDELEINE, receveur municipal, propose au Conseil Municipal de verser une indemnité dite d'aide à la confection des documents budgétaires

à l'agent du Trésor Public de Neuvic, Madame Véronique BILLOT. Pour la commune, le montant est de 30.49€ brut.

10 Pour

5) Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose :

- De retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 1 an,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les contrats d'assurance avec la C.N.P.

10 Pour

6) Autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% de l'année N-1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Imputation	Budget 2021	Limite légale du CGCT 25% crédits ouverts 2021
Chapitre 21	143 000.00€	35 750.00 €
Chapitre 23	168 000.00€	42 000.00€

10 Pour

7) Règlement intérieur du futur lotissement du Puy Chaud II

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement communal du lotissement du PUY CHAUD II.

Le Conseil Municipal accepte le règlement communal du lotissement du PUY CHAUD II.

10 Pour

8) Décorations de Noël 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vétusté des décorations de Noël et qu'il faudra prévoir leurs changements.

9) Régulateur de pression à la maison communale du Puy Chaud

Un régulateur de pression a été installé à la maison communale du Puy Chaud.

10) Convention de déneigement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire la convention de déneigement avec Monsieur Hervé LAURENÇON, résident sur la Commune de Chirac-Bellevue, pour une durée de 1 an avec tacite reconduction.

Le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord pour refaire une convention de déneigement avec Monsieur Hervé LAURENÇON ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

10 Pour

11) Bilan du patrimoine immobilier

Plusieurs travaux sont à effectuer concernant les logements communaux et la Mairie (isolation, assainissement, toiture...)

Une visite sera à prévoir afin d'établir un ordre de priorité.

12) Colis des Aînés

Le repas des Aînés ne pourra pas se faire encore cette année à cause du contexte actuel.

Afin de compenser, un courrier aux ayants-droits sera envoyé avec 2 choix possibles (un colis ou un bon repas pour le restaurant La MAÏADE).

13) Programme voirie 2022

Voir Compte rendu du 25 octobre 2021.

La remise en état d'un chemin communal est à prévoir, il faudra informer par courrier les propriétaires riverains.

Au lieu-dit La Chaumotte, un panneau voie sans issue est à préconiser ainsi qu'un panneau 7.5 tonne à Chassac-Haut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Certifiée exécutoire.

A Chirac-Bellevue,

Le 15 décembre 2021,

Le Maire,

Robert GANTHEIL.



